

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
 Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-04-11 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU
 POTABLE : REHABILITATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par décision du 17 Juillet dernier, et sur proposition de la commission d'appel d'offres, il a retenu l'offre CORVISIER/MCR pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'AEP avenue de La grange, rue du Ravaudier, Allée de La Borde et Rue du Pas Redon.

Philippe BRUGERE rappelle que cette opération, pour la partie assainissement, est éligible aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Département de la Corrèze. Le montant de l'opération se décline ainsi :

- Part réseaux d'assainissement : 962 000 € HT
- Part mise en conformité des branchements : 195 000 € HT
- Part réseaux d'eau potable : 306 000 € HT
- Part réseau pluvial : 210 000 € HT

L'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne a déjà été allouée. Il convient désormais de solliciter l'aide du Département. Monsieur le Maire précise que seule l'opération portant sur les réseaux d'assainissement est éligible aux aides du Département, Le plan de financement envisagé se décline ainsi :

Désignation de l'opération	Montant de l'opération	Aide AEAG	Aide CD19	Autofinancement (emprunt)
Réseaux d'assainissement	962 000 € HT	673 400 € HT	96 200 € HT	192 400 € HT
Mise en conformité des branchements	195 000 € HT	107 900 € HT	0 € HT	87 100 € HT
Réseaux AEP	306 000 € HT	0 € HT	0 € HT	306 000 € HT
Réseaux pluviaux	210 000 € HT	0 € HT	0 € HT	210 000 € HT

Accusé de réception en préfecture
 019-211913603-20231116-2023-04-11-DE
 Date de télétransmission : 16/11/2023
 Date de réception préfecture : 16/11/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Corrèze pour la partie assainissement des eaux usées
- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour couvrir la part en auto-financement
- **ADOPTE** la charte qualité eau et assainissement de l'agence de l'eau pour la réalisation des travaux
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches pour l'obtention des subventions et signer les documents afférents à cette opération

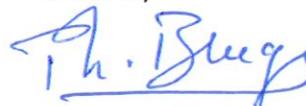
Pour extrait conforme,
Meymac, Le 02 Octobre 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231116-2023-04-11-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023